

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 juillet 2021

Présents : *Joris HURIOT, Mathilde BERTRAND, Bruno HURIOT, Silvia ROPA, Christelle LOMBARD, Christine MARCHAL LABAYE, Brice MARLANGEON, Janine TRELAT, Gérard VOIRIN, Francis GUILLET, Loïc LIDDELL, Dominique THOMAS, Magali GRANGY, Edouard MAILLARD*

Absent(e)s excusé(e)s : *Jérémy VALANCE*

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 27 mai 2021

Unanimité

2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du conseil municipal (délibération n°20/2020 du 08/06/2020)

Unanimité

3. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du conseil municipal (délibération n°26/2021 du 30/04/2021)

Unanimité

4. Participation financière des communes extérieures aux charges de fonctionnement de l'école publique primaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les frais scolaires de fonctionnement de l'année 2020/2021 dont le coût total s'élève à 75 194,00 €, soit un coût moyen par élève de 737,00 € (102 élèves).

Pour les élèves en classe de maternelle, le coût est de 51 648,00 €, soit un coût par élève de 1 476,00 € (35 élèves).

Pour les élèves en classe d'élémentaire, le coût est de 23 546, 00 €, soit un coût par élève de 351,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que la participation financière demandée n'a pas évolué depuis deux ans.

La commission « Finances - Administration générale - Vie économique » et celle des « Affaires scolaires, périscolaires et Solidarités » proposent une répartition de la participation financière selon que l'élève soit en maternelle ou en élémentaire.

Aussi, Monsieur le Maire propose la répartition annuelle suivante, plus proche de la réalité à compter de l'année 2021/2022 :

- Pour les élèves en classe de maternelle : 1 150,00 €/élève ;
- Pour les élèves en classe d'élémentaire : 350,00 €/élève.

Unanimité

5. Révision des tarifs du service de garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs pratiqués n'ont pas évolué depuis 2009.

La commission « Finances - Administration générale - Vie économique » et celle des « Affaires scolaires, périscolaires et Solidarités » se sont saisis de ce sujet et proposent une tarification modérée et adaptée suivant le schéma suivant :

- Habitants de Mattaincourt : 0,50 € pour une demi-heure (30 minutes) de garderie par élève ;
- Extérieurs à Mattaincourt : 0,70 € pour une demi-heure (30 minutes) de garderie par élève.

Dispositions particulières :

- Dégressivité : 20 % de remise pour le 2^{ème} enfant - 30 % de remise pour le 3^{ème} enfant, 60 % de remise pour le 4^{ème} enfant et gratuit pour les suivants ;
- Toute demi-heure entamée est une demi-heure due ;
- Un forfait de 1,20 €/élève pour tous les élèves qui fréquentent le service de restauration scolaire sera appliqué en plus du tarif « cantine » (11h30 à 13h20, soit 1h50) ;
- Une pénalité de 5 €/élève, sans présentation de justificatif, sera appliquée au-delà de 12h10 et de 18h.

Unanimité

6. Travaux à la chapelle Notre Dame : ajustement des crédits d'investissement

Monsieur le Maire présente les deux devis reçus dans le cadre du traitement de la mérule à la chapelle Notre Dame :

- Aubriat : devis à hauteur de 24 504,50 € HT (sans la remise en état après traitement) ;
- Léonard : 35 176,90 € HT (avec la remise en état après traitement).

Il est proposé de retenir l'entreprise Léonard pour l'exécution de ce chantier.

Des crédits supplémentaires doivent être votés sur l'article correspondant à ces travaux. Aussi, il est proposé de réduire l'opération d'investissement n°302 de 23 000,00 € pour réaffecter cette somme à l'opération liée à la Chapelle Notre Dame.

Unanimité

7. Projet de réhabilitation de l'aire de jeux intergénérationnelle se situant à l'hôpital du Val du Madon

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'aire de jeux concernée a plus de 10 ans et qu'il convient de la réhabiliter car la demande des usagers est toujours très présente.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du plan de relance européen un appel à projets intitulé « Soutien aux services de base en milieu rural » permet d'apporter une aide financière pour l'aménagement de plein-air de type aire de jeux. Un taux d'aide publique de 70 % est envisagé.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise EPSL basée à Lingolsheim (67) a été sollicitée pour présenter un projet. Il rapporte la rencontre du 1^{er} juillet dernier avec un chargé d'affaires de l'entreprise.

Il est demandé à l'assemblée de se positionner favorablement sur ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER.

Unanimité

8. Locations de la salle polyvalente : tarifs préférentiels adaptés

Monsieur le Maire propose que les employés de la collectivités puissent bénéficier des mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les habitants de la commune concernant la salle polyvalente.

Unanimité

9. Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » au SDEV

Un projet de déploiement de plus de 130 bornes en 4 phases visant à faciliter la mobilité des véhicules électriques sur le département vosgien a été adopté par le comité du SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges).

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier du Président du SDEV invitant l'assemblée à se prononcer sur le transfert au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ».

Il est précisé que si la commune est fléchée, en concertation avec le syndicat, l'investissement est à la charge du SDEV. Néanmoins, l'exploitation et la maintenance seront partagés entre la commune et le SDEV.

Unanimité

10. Approbation de la 3^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la modification simplifiée du PLU et la procédure administrative concernée.

Cette modification avait pour finalité de permettre l'implantation du projet intercommunal de rénovation et d'extension des courts de tennis couverts route d'Epinal.

La procédure étant arrivée à son terme avec la consultation des personnes publiques associées et le public qui n'a formulé aucune remarque, la modification peut être actée.

Unanimité

11. Dispositif de signalement - Convention avec le Centre de Gestion des Vosges

Monsieur le Maire rappelle le décret du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Il précise que toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le Centre de Gestion des Vosges propose aux collectivités qui lui sont affiliées ou non et qui en font la demande expresse de gérer, pour leur compte ce dispositif, de signalement par voie de convention.

Le coût de la mission est, pour la commune de Mattaincourt, de 150,00 €/an. La présente convention prend effet à compter de sa signature et pour la durée du mandat actuel 2020-2026.

Unanimité

12. Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Face à la décision du gouvernement d'augmenter la contribution des communes et collectivités forestières de France et de supprimer près de 500 emplois à l'Office National des Forêts, la Fédération nationale des Communes forestières, à l'issue de son conseil d'administration du 24 juin 2021, appelle toutes les communes de France à voter en conseil municipal, une motion de soutien. Celle-ci sera à adresser au Premier ministre et au ministre de l'Agriculture.

Unanimité

13. Projet de réouverture de la ligne ferroviaire dite « L14 » à l'exploitation commerciale voyageurs entre Nancy et Vittel/Contrexéville – Situation de la commune de Mattaincourt

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet régional de réouverture de la ligne ferroviaire Nancy-Contrexéville.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement du passage à niveau n°67, situé en agglomération sur route communale.

Ce passage est actuellement protégé de type SAL2 (signalisation automatique lumineuse à deux demi-barrières). Un trafic de 970 véhicules/jour est comptabilisé.

La solution préconisée est pour le maintien de la situation actuelle de traversée, une adaptation de la protection en type SAL4 (quatre demi-barrières) et une adaptation à la transition souple des modes doux (piétons, vélos, PMR) : trottoirs de 1,2m de part et d'autre en continuité de la transition plate au droit de la voie ferrée.

Une disposition particulière est à soulever : au regard de la configuration du tracé de la voirie routière communale (courbe et contre courbe serrée), il est préconisé d'adapter le profil de vitesse à 30 km/h au droit de la traversée par une signalisation routière en amont et en aval du passage à niveau, sous la responsabilité communale.

Avis défavorable (8 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 2 voix POUR) au projet d'aménagement du passage à niveau n°67 présenté par la Direction des Mobilités Ferrées du Conseil Régional du Grand Est.

14. Motion concernant le projet régional de réouverture de la ligne ferroviaire Nancy-Contrexéville (Ligne 14)

Le Conseil Régional du Grand Est porte un projet de réouverture de la ligne ferroviaire Nancy-Contrexéville à l'exploitation commerciale voyageurs.

Si ce projet régional n'appelle aucune polémique car rouvrir cette ligne de proximité contribuerait au désenclavement, au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire, ce projet nécessite un dialogue et une concertation renforcée auprès de tous les acteurs car les enjeux sont éminemment déterminants. Les interrogations des intéressés sont nombreuses et la situation des riverains qui vivent à proximité immédiate de cette ligne ferroviaire, doit être considérée avec attention.

La commune de Mattaincourt s'est toujours placée dans une démarche résolument constructive relevant d'un d'intérêt collectif. Elle poursuit aujourd'hui sa volonté d'être un étroit relais des questionnements qui lui sont présentés localement auprès de la collectivité régionale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- REGRETTE l'absence de concertation préalable de notre Communauté de Communes entre les années 2017 et 2020 ;
- DEMANDE au Conseil Régional du Grand Est à maintenir une information régulièrement actualisée auprès des élus locaux et à entretenir, avec eux, une concertation de qualité dans le cadre de ce projet ;
- APPELLE le Conseil Régional du Grand Est à être très attentif aux impacts de ce projet sur tous les acteurs concernés, sans oublier les riverains de la ligne ferroviaire ;
- INVITE le Conseil Régional du Grand Est à engager, auprès de ces mêmes acteurs et dans les meilleurs délais, une mission de médiation pour un projet réellement partagé.

15. Personnel communal - Création d'un poste d'ATSEM contractuel à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent occupant les missions d'ATSEM au sein de l'école publique primaire a sollicité une mise en disponibilité d'un an. Cette demande a été acceptée.

Une procédure de recrutement a été mise en œuvre pour pourvoir à son remplacement et une candidature a été retenue. Cette personne dispose du BAFA, du CAP Petite Enfance et du concours d'ATSEM. La création d'un poste d'ATSEM contractuel à temps non complet s'impose.

Unanimité

16. Consultation des communes adhérentes - Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

Unanimité.

Informations diverses :

- Retour sur le marché du terroir du 3 juillet 2021 et perspectives de ce marché ;
- Le solde de la subvention FEADER, dans le cadre du projet de desserte forestière, a été versé à la collectivité, soit 141 908,64 € ;
- Retour sur les manœuvres de l'armée et les dégâts constatés sur la commune liés aux passages des véhicules militaires.